

Séance du 16 mai 2019 à 19 heures

Le seize mai deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de St Pierre Lafeuille sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (41)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont – La Rauze), M. Daniel CICUTO (St Médard), Mme MARTIN Caroline - supplée M. TILLOU.

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (27)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. TESTA), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors- procuration donnée à Mme LENEVEU), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. PEYRUS), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors - procuration donnée à Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU (Caillac), M. PETIT Jean (Espère - procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie) M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

---

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement Touristique

Objet : Convention de partenariat pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine du site géologique de la plage aux ptérosaures

A été adopté à l'unanimité

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
Délibération n° 16 22 MAI 2019



AR PREFECTURE  
046-200023737-20190516-16\_16\_05\_2019-DE  
Regu le 21/05/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 16 mai 2019  
Rapporteur : Michel SIMON

Service : Développement Touristique

**Objet : Convention de partenariat pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine du site géologique de la plage aux ptérosaures**

Vu le décret n°2015599 du 2 juin 2015 portant création de la Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique du Lot (RNNIG Lot) ;

Vu la délibération n°48 du 31 mars 2016 portant sur la « Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, l'Office de tourisme et l'association PaléoAquitania pour la gestion de la Plage aux Ptérosaures » ;

Vu la délibération n°44 du 30 juin 2014 portant sur le « Partenariat avec l'association Paleoquitania pour l'élaboration de la muséographie nécessaire au Centre d'interprétation de la Plage aux Ptérosaures ».

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors (CAGC) possède un site paléontologique, aujourd'hui inclus dans la Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique du Lot, « la Plage aux Ptérosaures » sur la commune de Crayssac.

Conformément à la convention du 4 octobre 2016 passée avec l'Etat, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ) est le gestionnaire de cette réserve et doit veiller à la conservation de son patrimoine naturel.

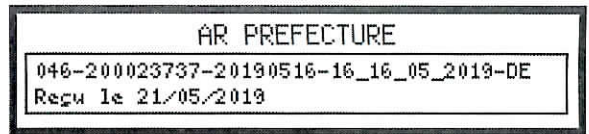
Six missions prioritaires lui sont assignées dans les domaines d'activités suivants :

- Surveillance du territoire et police de l'environnement,
- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel,
- Intervention sur le patrimoine naturel,
- Prestations de conseils, études, ingénierie,
- Création et entretien d'infrastructures d'accueil,
- Management et soutien.

Propriété de la CAGC, qui y développe une vocation d'accueil touristique, confiée à l'Office de tourisme Cahors-St Cirq Lapopie-Vallée du Lot depuis 2013, la collectivité est responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la maintenance du site de façon à assurer la



Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
22 MAI 2019



préservation de son géopatrimoine. Il s'agit essentiellement de le préserver des pillages, des dégradations par des véhicules ou des effets du gel et de l'eau.

Suite aux premiers travaux de recherche, d'importantes collections paléontologiques sont rattachées à la Plage aux ptérosaures. Elles sont la propriété de la CAGC qui en assure la conservation tout en permettant l'accès aux scientifiques.

La plage aux Ptérosaures a été adaptée afin de recevoir des visiteurs avec une première phase de travaux réalisés en 2016. Depuis 2013, l'Association PaleoAquitania a repris ses activités de veille scientifique sur le site, ainsi que l'organisation d'un chantier annuel de fouilles paléontologiques.

Par délibération du 31 mars 2016, la Communauté d'agglomération a approuvé le programme quinquennal de fouilles sur la Plage aux Ptérosaures, afin de pérenniser les activités scientifiques sur le site (continuité des études et des découvertes), ainsi que d'assurer un renouvellement de l'offre touristique (stimulation de la fréquentation).

Les travaux scientifiques et les fouilles sont donc favorisés au regard des enjeux de ce site exceptionnel. Dans cet objectif, il convient dorénavant de préciser les modalités de gestion de ce site conformément aux obligations réglementaires qu'imposent une RNNIG.

Cette convention a pour objet de préciser l'articulation des interventions entre le PNRCQ, gestionnaire de la RNNIG, la CAGC, propriétaire de la Plage aux ptérosaures à Crayssac (Lot) et de ses collections et l'Association PaleoAquitania.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'approuver le principe de cette convention ;
- b. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et tous documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE